

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 07 juillet 2011

1) Aménagement du centre bourg – Classement/déclassement de voirie

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, en accord avec le projet de la municipalité de Bréal-sous-Montfort et le Conseil Général, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'engager une procédure de classement/déclassement de voiries départementales et communales dans l'agglomération. Cette proposition va permettre à la fois à la commune de modifier la circulation dans son centre ville mais également au département de clarifier la circulation à double sens de l'itinéraire de transit entre Montfort sur Meu et Goven.

2) Aménagement du centre bourg – validation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Suite à la présentation de Madame Caroline BOISGONTIER de l'Agence Univers et de Monsieur Eric BLAISE du cabinet Bourgeois de Rennes, le Conseil Municipal à la majorité par 22 voix a validé la phase « Avant Projet Définitif » du projet d'aménagement du centre bourg. Monsieur Roger Ribault a voté contre et les autres élus de Bréal Autrement se sont abstenus.

Cette étape précise les préconisations de traitements de sols avec des exemples à l'appui comme ceux vus lors de la visite avec les élus le 10 juin dernier et les estimations financières correspondantes et permet de lancer une consultation des entreprises selon la procédure de MAPA (marché à procédure adaptée).

3) Tarifs restaurant scolaire municipal - année scolaire 2011/2012

Suite à la présentation de Madame Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires au Conseil Municipal du bilan du restaurant scolaire municipal pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide un réajustement de 3 % pour les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

Prix du repas		
	Année 2010/2011	Année 2011/2012 (+ 3 %)
Tarif plein	3,82	3,93
Tarif réduit	3,41	3,51
Tarif minimum	3,10	3,19
Adulte	6,87	7,08

4) Tarifs garderie municipale - année scolaire 2011/2012

Suite à la présentation de Madame Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires au Conseil Municipal du bilan de la garderie municipale pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide un réajustement de 2,5% des tarifs de la garderie comme suit :

Prix de la garderie		
	Année 2010/2011	Année 2011/2012 (+ 2.50 %)
Tarif plein	1,83 €	1,88 €
Tarif réduit	1,59 €	1,63 €
¼ d'heure de dépassement	1,83 €	1,88 €
goûter	0,52 €	0,53 €

5) Tarifs périscolaires - réévaluation des quotients sociaux (Q.S.) - année scolaire 2011/2012

Suite à la réunion de la Commission "Affaires Scolaires" du 29 juin 2011, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réévaluer les quotients sociaux pour les tarifs périscolaires (cantine et garderie) comme suit :

Quotients Sociaux	
	Année 2011/2012 (+ 5 %)
Année 2010/2011	
426	447
338	355

6) Budget principal 2011 - décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables ont ajouté une nouvelle annexe aux budgets relative à l'état de la dette.

Rappel budget primitif 2011 : 11 emprunts en cours à taux fixe ou variable pour un encours de 816 287,42€.

Notre logiciel informatique ne nous a pas permis de fournir cette annexe auparavant.

Le Conseil Municipal à la majorité (Madame Marie-Noëlle Vansteene s'est abstenue) valide par décision modificative les annexes du budget principal.

7) Lotissement « Les Frêches II » marché STPB – avenant

Monsieur Bernard ETHORÉ, Adjoint aux Finances rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise STPB est titulaire du lot n°1 « Terrassement Voirie » pour l'aménagement du lotissement "Les Frêches II".

Suite au constat d'erreur matérielle dans la rédaction du marché par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la passation de l'avenant pour régulariser le mois de référence utilisé pour l'actualisation des prix et Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative et comptable à intervenir.

8) Acceptation des amendes de police 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2011/1201/2 portant sur la répartition des recettes des amendes de police - programme 2011. Cette demande concernait des aménagements piétonniers (protection des piétons) entre le rond-point de Brocéliande et le rond-point des Légendes (travaux sur 350 mètres linéaires de trottoirs et de bordures).

Au cours de la Commission permanente du Conseil Général du 23 mai 2011, la commune de Bréal sous Montfort a été retenue au titre de la répartition des amendes de police pour :

- Signalisation horizontale diverse pour 1 367€
- Aménagement sécurisé du secteur des quatre routes pour 18 000€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette subvention et autorise le Maire à effectuer les travaux.

9) Périmètre des Bâtiments de France

Les Architectes des Bâtiments de France proposent une redéfinition du périmètre de protection. Il se présente avec un périmètre concentré autour de la croix du cimetière située aux abords de l'église. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition du périmètre de protection modifié.

10) Projet de découpage territorial

Monsieur Le Maire retrace les grandes lignes du projet de réforme territoriale et plus particulièrement la position de la commune de Bréal sous Montfort par rapport à une intercommunalité.

La C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopérative Intercommunale) aura à statuer sur la future carte de coopération entre les communautés de communes et d'agglomération. L'objectif du Préfet est de réduire le nombre de structures intercommunales (communautés et syndicats).

Chaque conseil municipal est invité à se prononcer avant le 15 août 2011 sur le découpage proposé par le Préfet suite à la C.D.C.I. du 28 avril 2011, c'est-à-dire pour Bréal sous Montfort, une fusion entre les 5 communautés de communes du pays de Brocéliande.

Les élus de Bréal Autrement regrettent le choix de ne pas avoir organisé une réunion publique sur ce sujet. Monsieur Le Maire argumente en soulignant le manque d'informations financières nécessaires permettant une prise de position.

Monsieur Le Maire rappelle :

- A. La commune de Bréal sous Montfort est contiguë avec Rennes Métropole, les communautés de communes de Guichen et de Montfort et au sein de la Communauté de Communes de Brocéliande, elle est la commune la plus importante en population et en activité.

Elle adhère à de nombreuses structures intercommunales dont le périmètre ne suit pas les cohérences territoriales :

- 1- S.M.I.C.T.O.M. pour les ordures ménagères, 65 communes, où la redevance incitative est en cours d'étude,
- 2- S.I.A.S : action sociale, 7 communes : petite enfance, personnes âgées, EPAD...
- 3- Syndicat des Eaux : production et distribution regroupant des communes de Rennes Métropole, des communautés de communes de Brocéliande, de Montfort et de Guichen,
- 4- Syndicat de gendarmerie : 5 communes,
- 5- Syndicat du Bassin du Meu du Garun et des affluents : 57 communes,
- 6- S.C.O.T. Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brocéliande : harmonisation des règles d'urbanisme et programmation de logements sociaux.

Monsieur Le Maire précise aussi que la commune apporte son concours à des associations remplissant un service public. Ex : le Centre aéré des Bruyères qui a un rayon d'action sur les communes voisines de Bréal sous Montfort.

- B. La Communauté de Communes de Brocéliande exerce les compétences suivantes:

1) Compétences obligatoires :

- Développement économique : P.A.E, Z.A, Ateliers relais, Commerce de proximité...
- Aménagement du territoire : assistance aux projets de logements sociaux, numérisation du cadastre...

2) Compétences facultatives :

- Tourisme : Office du tourisme (maison de Brocéliande), aire de camping-car, aire de Brocéliande sur la RN 24,
- Sport et culture : vestiaires du base-ball, réseau des bibliothèques, cinémas, Ecole de musique Triolet 24,
- Chantier d'insertion : emploi d'une dizaine de personnes en difficulté.

C. Par ailleurs, les communautés de communes, d'agglomération et les communes n'ont pas de compétences dans les diverses étapes de la scolarité :

- Ecoles maternelles et primaires → compétence communale,
- Collèges → compétence départementale, rattachement à Mordelles
- Lycées → compétence régionale, rattachement à Montfort-sur-Meu

Elles ont peu d'action sur l'implantation des services de santé, des zones commerciales, voire même sur l'extension des grandes surfaces, éléments de la zone d'attractivité des populations.

Après ce rappel de la situation actuelle, un débat s'instaure :

1. Sur la notion de bassin de vie qui dépend de beaucoup de paramètres (l'âge de la personne, sa situation familiale et professionnelle) et peut varier dans le temps. Pour Bréal sous Montfort, il est souligné le rattachement à Montfort avec les 3 chambres consulaires (chambre d'agriculture, des métiers, du commerce), véritable soutien à la vie économique. Il est également souligné l'implantation à Montfort des annexes du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine afin d'assurer des services de proximité.
2. Le choix doit tenir compte aussi de l'aménagement du territoire, soit intégrer un territoire concentré et développé, soit rester sur la configuration actuelle ou enfin imaginer un nouveau territoire. Les élus ont échangé sur la notion de richesse d'une communauté de communes et de solidarité entre les collectivités territoriales.

La solidarité est à prendre en considération bien entendu avec les sept autres communes de la communauté de Brocéliande. L'intercommunalité ayant pour but de réaliser des projets qu'une commune ne peut conduire seule, qu'en sera-t-il des regroupements pouvant prendre à leur compte les compétences actuelles comme les équipements sportifs, la voirie, le tourisme, le scolaire... ? Nombreux élus et fonctionnaires territoriaux s'interrogent sur cette réorganisation à l'image de ce qui s'est fait dans certains pays européens. En Allemagne ou en Belgique les échelons communaux ont complètement disparu.

3. Le choix doit aussi prendre en compte la place des communes dans le futur et leurs compétences. Que restera-t-il demain aux communes ? Que sera la gouvernance de ces regroupements, si demain, un seul représentant de Bréal sous Montfort siège dans Rennes Métropole ou 4 représentants pour une grande communauté du Pays de Brocéliande ?

Les projets des uns et des autres ne sont pas connus et la réforme de la fiscalité locale en cours est nébuleuse, voire incertaine et ne permet pas de se projeter dans le futur. Dans le dernier bulletin municipal, minorité et majorité se sont exprimés.

4. Certains élus ont rappelé l'origine des communautés de communes calquées sur les territoires des cantons. La notion de périmètre à taille humaine avec une représentation électorale forte, ou élargi pour être plus fort face à la communauté d'agglomération est partie prenante de la décision. Il reste l'adhésion à Rennes métropole offrant une faible représentation de chaque commune dans une structure organisée avec méthode et communication. Les élus ont rappelé l'attachement des Bréalais à Brocéliande, soit pour les racines, soit par choix au moment de leur installation.

Certains élus envisagent le rattachement vers d'autres communautés de communes soit Montfort sur Meu à l'image du Département et de sa maison décentralisée, soit vers des communes limitrophes en cas de démantèlement de leur intercommunalité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de Bréal sous Montfort de se prononcer et de se positionner sur son avenir et soumet trois questions au conseil municipal.

1^{er} vote : Etes-vous pour ou contre la proposition du Préfet ? (par vote à main levée)

Madame Marie-Françoise Demay et son pouvoir et Monsieur Joseph Durand se sont abstenus.

Par 23 voix le Conseil Municipal est contre la proposition du Préfet.

2^{ème} vote : Etes-vous pour rester dans le territoire de la communauté de communes de Brocéliande ou pour une adhésion à Rennes Métropole ? (par vote à bulletin secret)

Madame Marie-Noelle Vansteene et Messieurs Roger Ribault, Jean-Pierre Dufraigne et Jean-Yves Geffroy ne prennent pas part au vote.

Par 21 voix le Conseil Municipal affirme son attachement à la Communauté de Brocéliande et 1 voix à Rennes Métropole.

3^{ème} vote : Etes-vous pour un maintien dans le périmètre actuel de la communauté de communes de Brocéliande ou favorable à un élargissement aux autres communautés (dans ce cas vous pouvez préciser) ? (par vote à bulletin secret)

Le résultat des 26 bulletins est le suivant :

- 10 voix pour un élargissement à la communauté de communes de Montfort sur Meu
- 8 voix pour un élargissement à d'autres communautés de communes
- 3 voix pour un élargissement à une autre communauté de communes
- 1 voix pour un élargissement à une partie de communauté de communes
- 1 voix pour un élargissement à des communautés de communes à définir sans aller jusqu'à tout le Pays.
- 2 voix pour un élargissement à des communes
- 1 voix pour un élargissement à Rennes Métropole

Monsieur Le Maire émet au nom du Conseil Municipal la demande auprès de Monsieur Le Préfet de revoir la position de la commune de Bréal sous Montfort dans la réorganisation intercommunale. Il souhaite rester au sein de la communauté de communes de Brocéliande tout en envisageant le regroupement avec une ou plusieurs communautés de communes et plus particulièrement celle de Montfort sur Meu.

Affiché à la porte de la Mairie,
Le 11 juillet 2011

Le Maire,

J. DURAND